

Conseil Municipal Junior de la Ville de Nouméa

Guide pratique à l'usage des maîtres 2005-2006



Sommaire

Le Conseil Municipal Junior : un outil pédagogique original	2
L'enfant au centre du système	
L'ouverture de l'école sur la société	
Pourquoi un Conseil Municipal Junior ?	3
- Des missions en faveur de la démocratie	
- Les objectifs généraux	
Peut-on évaluer l'utilité du Conseil Municipal Junior ?	4
Le fonctionnement du Conseil Municipal Junior	5
- La composition du Conseil Municipal Junior	
- Les réunions de travail pendant le mandat	
- L'importance du partenariat enfants/adultes	
Les étapes et formalités	6
- Rappel de l'objectif de la Mairie de Nouméa	
- Les modalités du projet	
- L'organisation des élections	
<i>Le dépôt des candidatures</i>	
<i>La campagne électorale</i>	
<i>Le vote</i>	
<i>Le dépouillement</i>	
<i>La proclamation des résultats</i>	

SOURCES

DOCUMENTS ANNEXES

Le Conseil Municipal Junior de la Ville de Nouméa

Un outil pédagogique original

Objectif : S'initier à la citoyenneté et l'exercer

◆ L'enfant au centre du système

Les enfants, des interlocuteurs privilégiés

Un conseil d'enfants est une instance de consultation et de participation des jeunes au sein de la commune de Nouméa.

A l'initiative des élus locaux, sa création et son fonctionnement sont soumis à l'autorité du Conseil Municipal qui le reconnaît comme un porte-parole de la jeunesse et un interlocuteur privilégié.

◆ L'ouverture de l'école sur la société

Un partenariat pour améliorer la cité

- Pour la Ville de Nouméa, le Conseil Municipal Junior permet un rapprochement entre des enfants et la chose publique.

Grâce aux rencontres entre les jeunes élus et leurs pairs lors de séances plénières et des travaux de commissions, un lien essentiel va s'établir. Ce lien, cette reconnaissance mutuelle servent à améliorer la vie dans la cité. Les adultes prennent en compte les critiques des plus jeunes et les aident à les traduire de manière positive. Cette parole apporte un éclairage nouveau et complémentaire sur la commune et sur la société.

- Les jeunes découvrent le débat, leur ville et ses rouages. Ils s'impliquent dans la réalisation d'actions d'intérêt public et se sentent valorisés.

Evidemment, ce Conseil Municipal ne regroupe qu'un petit nombre d'enfants. Pourtant, il permettra de sensibiliser et de toucher la jeunesse de la commune par le biais :

- de l'élection de membres dans tous les quartiers de la ville,
- des liens établis entre jeunes élus et jeunes électeurs,
- de la réalisation de projets concrets.

Ce projet se concrétisera dans le respect des instructions officielles, des programmes de la Nouvelle-Calédonie et des priorités de la Province Sud en matière d'adaptation des programmes.

Pourquoi un Conseil Municipal Junior ?

*Pourquoi la Ville de Nouméa installe-t-elle un conseil municipal d'enfants ?
Qu'espèrent changer ou améliorer les élus de la ville en créant ce dispositif de participation
des plus jeunes à la vie de la cité ?*

Des missions en faveur de la démocratie

Pour les élus et leurs partenaires, ce conseil permettra de mieux connaître les enfants, leurs aspirations et leurs besoins. Il est un outil de débat sur la vie de la cité et dans la société.

Il contribue à l'amélioration de la vie de la cité par la mise en place d'actions concrètes et également par la reconnaissance des idées des enfants et de leur citoyenneté.

Les objectifs généraux

- **Tenir compte des besoins et aspirations des enfants** : les jeunes ne votent pas mais s'intéressent à tout, il est donc nécessaire d'être à leur écoute. On favorise ainsi l'expression des jeunes Nouméens sur des sujets qui les concernent.
- **Faciliter la réalisation de projets concernant la jeunesse ou d'actions d'intérêt collectif** : ce cadre est un espace vécu de démocratie locale qui incite les enfants à agir et qui leur donne les moyens de concrétiser leurs projets.
- **Privilégier le dialogue et la concertation, apprendre à vivre en société** : lieu d'échanges, de débat et de propositions, le conseil doit constituer un lieu vivant d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté. Il permet le dialogue des enfants avec les élus, entre eux et avec leur ville.
- **Développer la notion de solidarité**, donner aux jeunes un sentiment d'appartenance à leur quartier et l'envie d'être curieux, d'être au service des autres, attentifs aux autres enfants dans un souci d'intérêt général.
- **Développer leur citoyenneté** et s'initier au fonctionnement d'une mairie, connaître les règles à respecter, les droits et les devoirs à remplir.

Les mots-clés :

Respect, dialogue, démocratie, solidarité et citoyenneté.

Peut-on évaluer l'utilité du Conseil Municipal Junior ?

Peut-on mesurer l'utilité du Conseil Municipal Junior ? Comment montrer que le dialogue, la prise en compte des idées des enfants, la réflexion partagée entre les enfants et les décideurs publics sont bénéfiques pour la vie en société ?

Un objet d'évaluation :

la réussite d'un projet initié par le Conseil Municipal Junior

Les expériences dans d'autres communes montrent que les réalisations des jeunes conseillers,

- améliorent concrètement la vie quotidienne.
- se révèlent teintées d'un véritable souci d'intérêt général.
- sont menées en partenariat avec les services techniques de la ville ou avec des associations...
- constituent la partie visible de l'action d'un conseil des enfants et signifient également des heures de réunion et de réflexion pour les jeunes.

Le fonctionnement du Conseil Municipal Junior

● La composition du Conseil Municipal Junior

36 élus formeront le Conseil Municipal Junior de la Ville de Nouméa. Les enfants n'ééliront pas de Maire au sein de leur conseil : le Maire de Nouméa conservera son rôle auprès des jeunes conseillers municipaux.

● les réunions de travail pendant le mandat

→ Les deux types de réunions

- 1) **Des séances plénières**, réunions qui regroupent les enfants en présence du Maire. Les conseillers municipaux juniors présentent les dossiers élaborés en commissions. Ils votent les projets qu'ils souhaitent réaliser. Ces derniers sont entérinés par le Conseil Municipal adulte.
- 2) **Des commissions** qui seront définies à l'issue du recensement des thèmes de campagne. A titre d'exemple, la mairie indique que des commissions pourraient être créées dans les domaines suivants : santé et solidarité, environnement, culture et loisirs, sports ...

Les enfants se répartiront dans les commissions en fonction de leurs motivations personnelles.

Les commissions seront animées par l'adjoint au Maire chargé du secteur ou le conseiller municipal délégué ainsi que les fonctionnaires municipaux concernés.

Les enfants apporteront des idées et pourront réaliser des projets en fonction du budget alloué aux commissions.

→ Lieu et moment des réunions

Le Conseil Municipal Junior et les commissions se tiendront en mairie le mercredi après-midi pour s'adapter au mieux à l'emploi du temps des enfants.

● L'IMPORTANCE DU PARTENARIAT ENFANTS/ADULTES

Les jeunes ont des idées pour améliorer leur ville. Mais ce n'est pas une raison pour croire que la première proposition est la bonne et qu'elle pourra être appliquée sans vérification sur son utilité et sa faisabilité.

La rencontre avec des spécialistes, comme un médecin sur un projet concernant la santé, un architecte ou un urbaniste pour un aménagement du cadre de vie ou des associations sur des actions liées au sport, aux loisirs... permet de vérifier l'intérêt du projet, d'étudier ses possibilités de réalisation. L'animateur des commissions soutient les jeunes pour ces contacts avec des experts extérieurs.

Les services municipaux interviennent lorsqu'on les sollicite. Il aident à réfléchir à la définition et à la mise en oeuvre d'un projet.

Les étapes et formalités

● Rappel de l'objectif de la Mairie de Nouméa

Sensibiliser les jeunes à la vie de la cité et faciliter l'apprentissage de la citoyenneté conformément aux instructions officielles, aux programmes de la Nouvelle-Calédonie et aux priorités provinciales dans ce domaine.

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa a délibéré et a voté en séance l'installation du Conseil Municipal Junior. C'est donc un organe institutionnel officiel.

Les contacts :

Des élus municipaux sont tout particulièrement chargés du suivi de ce dossier. **La personne à contacter en Mairie en cas de difficulté ou pour toute question est Madame Sabine OESTEREICH, responsable de la Cellule Coordination Ecoles et Jeunesse Tél/Fax :.27 98 24 / 85 88 20 - E-mail : sabine.oestereich@ville-noumea.nc**

Mme Francine BEYNEY Adjointe au Maire, chargée de la jeunesse et de la vie scolaire.	Tél : 27 31 15 / 27 07 05
Mme Maryse FRARIN LA MICHELLAZ Adjointe au Maire, chargée de l'environnement et des espaces verts.	Tél : 27 31 15 / 27 07 68
Madame Martine JONES Conseillère municipale déléguée pour la protection du patrimoine	Tél : 27 31 15
Mme Christel BERGER Conseillère municipale déléguée pour le Conseil Municipal Junior	Tél : 24 60 73 / 24 60 60 E-mail : christel.berger@province-sud.nc
Melle Isabelle CHAMPMOREAU Conseillère municipale déléguée à la jeunesse	Tél : 78 69 45 / 25 81 72

● LES MODALITES DU PROJET

- 1) **Public concerné** : les enfants de CM2 des écoles primaires publiques et privées de Nouméa (36 écoles)
- 2) **Nombre d'élus** : 36 élus à raison d'un représentant et d'un suppléant par école élus selon un scrutin uninominal à un tour.
- 3) **Date des élections** : le mardi 26 avril 2005
- 4) **Durée du mandat** : années scolaires 2005 et 2006

● L'ORGANISATION DES ELECTIONS

1- Le dépôt des candidatures

- Seuls les enfants qui résident à Nouméa peuvent se présenter, mais tous les élèves de la classe votent.
- Les enfants qui souhaitent se présenter pour être élus conseiller municipal junior ou suppléant doivent remplir une fiche de candidature comportant une autorisation parentale (modèles en annexe).
- Les formulaires sont distribués et récupérés par les enseignants puis remis au directeur qui remplit la liste officielle des candidats et suppléants.
- Un candidat ne peut se présenter qu'une seule fois : soit comme titulaire soit comme suppléant.

Ces documents doivent impérativement être renvoyés à la Mairie de Nouméa (fiches de candidature et liste officielle des candidats)

à l'attention de la Cellule Coordination Ecoles et Jeunesse

le jeudi 7 avril 2005 avant 12h00

2- La campagne électorale

→ L'esprit de la campagne électorale

Il est préférable de demander aux enfants de présenter des thèmes de campagne (ex : favoriser les rencontres sportives, lutter contre l'insécurité routière ...) après avoir dressé un état des lieux dans leur commune.

Un thème global est préférable car des actions trop précises (ex : construction d'une piscine, d'une piste cyclable ...) risquent de ne pas aboutir. Cela décevrait les enfants.

→ Les supports de la campagne électorale

Le déroulement de la campagne électorale s'intègre parfaitement dans la pratique orale et écrite de la langue à l'école :

- Présentation orale et écrite des candidatures
- Présentation orale et écrite des programmes
- Débats
- Fabrication / Utilisation de supports écrits au sein de l'école tels que des affiches, des tracts, production de slogans ...

c.f. : documents fournis par la D.E.N.C.

3- Le vote

→ Le planning des opérations de vote

Le mardi 26 avril 2005

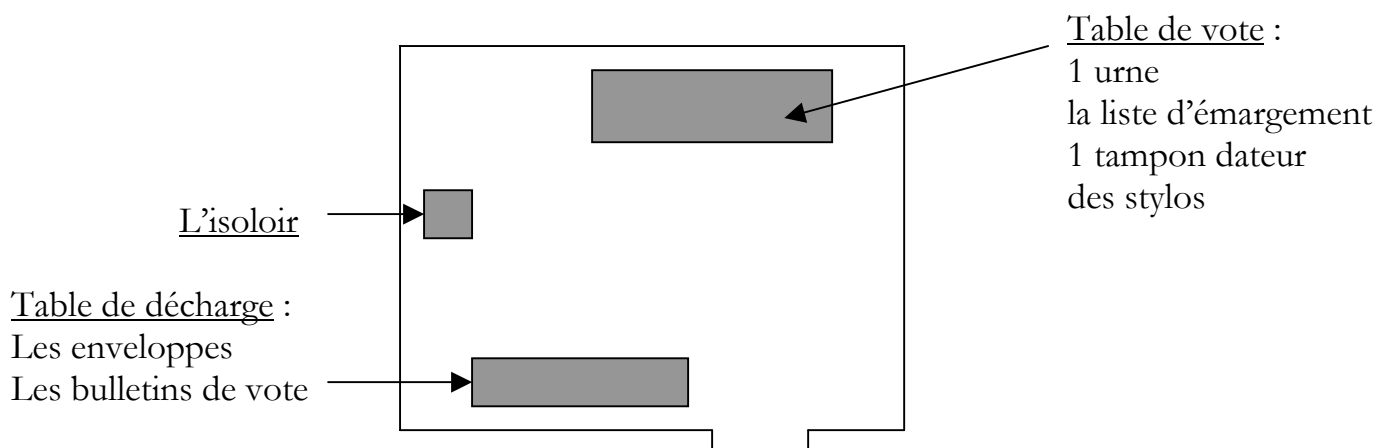
1. Les opérations de vote se dérouleront le matin.
2. Le dépouillement aura lieu en fin de matinée ou en début d'après-midi selon le nombre de votants.
3. Les feuilles de proclamation des résultats devront être déposées ou faxées à la Mairie avant 15h00 (à l'accueil au 1^{er} étage).

*N.B. : dans les classes à double niveau CM1/CM2, seuls les élèves de CM2 sont autorisés à voter. **Le vote des enfants de CLIS est laissé à la discrétion de l'équipe pédagogique.***

→ Le matériel

1. une table à l'entrée du bureau de vote sur laquelle sont déposés les bulletins de vote et les enveloppes du scrutin.
2. un isoloir
3. une table de vote sur laquelle sont déposées l'urne et la liste d'émargement.

Exemple de disposition de bureau de vote :



La Mairie est chargée de fournir :

- ◆ Les cartes d'électeur,

Les cartes d'électeur devront être signées par les parents pour que les élèves puissent voter. Les enseignants peuvent vérifier ces signatures et garder les cartes à l'école. Si un enfant se présente sans sa carte le jour de l'élection, il peut voter si l'enseignant a pu vérifier la signature des parents précédemment.

*** ATTENTION ! Un enfant qui n'a pas jamais montré sa carte signée au maître ne peut pas voter.**

- ◆ La liste d'émargement,
- ◆ L'isoloir,
- ◆ L'urne,
- ◆ Les enveloppes

L'école est chargée de fournir :

Les bulletins de vote où sont inscrits le nom du candidat et de son suppléant.

Format conseillé : ¼ de feuille A4

→ Le bureau

Quel est le rôle du bureau ?

Les membres du bureau s'occupent du déroulement du vote.

Qui compose le bureau ?

→ 1 Président

→ 2 assesseurs qui assistent le Président

→ 1 secrétaire

4 élèves de CM2 sont choisis et aidés par le maître.

Le déroulement du vote

1. L'élève se présente au bureau de vote de son école avec *sa carte d'électeur* (cf. « le matériel »)

2. Un élève s'occupe de la table sur laquelle sont déposés les bulletins de vote et les enveloppes. Il doit vérifier que chaque électeur prend *un bulletin de chaque candidat* et *une enveloppe*.

3. L'électeur entre seul dans *l'isoloir* et glisse le bulletin du candidat choisi dans l'enveloppe sans oublier de refermer l'enveloppe sans la coller ! Il jette tous autres bulletins dans la poubelle de l'isoloir.

4. Il se présente à la table de vote avec sa carte d'électeur et son enveloppe.

→ le **premier assesseur** lit le nom de l'élève à haute voix sur *la carte d'électeur*.

→ le **deuxième assesseur** recherche le nom sur *la liste d'émargement* (où sont inscrits les noms de tous les électeurs).

→ le **Président** du bureau de vote actionne l'urne : l'électeur peut glisser son enveloppe dans la fente. Le Président prononce les paroles magiques : « A voté ! ».

5. Le **deuxième assesseur** tamponne la carte (tampon dateur) et l'électeur signe sur la liste d'émargement.

N'oubliez pas de faire voter les membres du bureau !

4- le dépouillement

Dès que le vote est terminé, il faut procéder au dépouillement, remplir les feuilles de dépouillement et le procès-verbal des opérations de vote fournis par la Mairie. C'est le **secrétaire** qui remplit ces documents.

Il reste à *dépouiller* les enveloppes et à compter les voix.

→ La clôture du vote

Quand tous ceux qui voulaient voter ont voté, le Président du bureau de vote déclare « **le scrutin est clos** ».

Le secrétaire inscrit l'heure à laquelle les opérations de vote se sont terminées sur le procès-verbal.

→ Le dépouillement

L'urne est ouverte par le Président. On compte les enveloppes et on les met en paquets de 10. On compte les signatures sur la liste d'émargement pour vérifier si le nombre d'enveloppes correspond au nombre de votants.

Le secrétaire complète les deux premières lignes du tableau des résultats du scrutin :

- Les inscrits : c'est nombre d'enfants qui ont ramené leur carte d'électeur signée et qui sont inscrits sur la liste d'émargement.
- Les votants : c'est le nombre d'enfants qui ont voté et signé la liste d'émargement. Ce nombre est normalement égal au nombre d'enveloppes qui se trouvent dans l'urne.

1) Compter les bulletins

4 élèves sont choisis pour sortir les bulletins des enveloppes. On les appelle **les scrutateurs** : ils pointent et additionnent les nombre de voix recueillies par chaque candidat.

La feuille de dépouillement est remplie avec l'aide du maître (une voix pour un candidat est représentée par un bâton).

Les bulletins blancs ou nuls sont mis de côté et sont comptabilisés sur la feuille de dépouillement.

Exemple :

Noms des candidats	De 1 à 20	De 21 à 40	De 41 à 60	De 61 à 80	De 81 à 100	TOTAUX
Candidat 1	6
Candidat 2	25

2) Compléter les deux dernières lignes du tableau des résultats du scrutin :

- bulletins nuls ou blancs : Si un bulletin comporte des inscriptions ou des ratures, qu'il est déchiré ou qu'un autre document est glissé dans une enveloppe, le bulletin est « nul ». Si une enveloppe est vide, le vote est « blanc ».
- suffrages exprimés = nombre de votants – nombre de bulletins nuls ou blancs

3) Compléter l'état des suffrages recueillis par chaque candidat.

Le deuxième tableau du PV comptabilise les suffrages obtenus par chaque candidat. Il est complété grâce à la feuille d'émargement.

(en cas d'égalité de voix dans une école, c'est le candidat le plus âgé qui sera déclaré élu)

5- La proclamation des résultats

C'est le Maire qui proclamera les résultats qui seront affichés en Mairie.

SOURCES

L'Appaméen n° 17 (octobre 2001)

Le magazine de la ville de Pamiers et de la Communauté des communes

Les conseils de jeunes

Association Nationale de Conseils d'Enfants et de Jeunes (**anacej** - : **www .anacej.asso.fr**)

L'Education civique en Nouvelle-Calédonie

Guide pratique de l'élus « les conseils municipaux d'enfants et de jeunes »

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique